

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

**Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint
d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : TSSN2512097V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* de la République française en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- EHPAD de Saint-Rambert-en-Bugey, Ambérieu-en-Bugey, Tenay, Pont d'Ain et Saint-Vulbas avec FAM Saint-Vulbas (direction commune) (Ain), un emploi de directeur délégué de l'EHPAD « Le Petit Chêne » de Saint-Rambert-en-Bugey ;
- groupe hospitalier Sud Ardennes (Ardennes), un emploi de directeur en charge de la filière gériatrique ;
- EHPAD « Jean Loubès » à Fanjeaux et EHPAD « Le Garnaguès » à Belpèch (direction commune) (Aube), un emploi de directeur adjoint en charge des finances et de la logistique ;
- centre hospitalier Montperrin à Aix-en-Provence et IME « Le Colombier » à La Roque-d'Anthéron (direction commune) (Bouches-du-Rhône), un emploi de directeur adjoint chargé de la direction médico-sociale ;
- centre hospitalier de Valence, de Crest, de Die (Drôme), de Tournon, du Cheylard, « Elisée Charra » à Lamastre, EHPAD de Satillieu et EHPAD de Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche) (direction commune) (Drôme), un emploi de directeur adjoint de la direction commune du centre hospitalier de Valence, en charge de la direction déléguée du centre hospitalier de Lamastre ;
- centre hospitalier de Saint-Céré, centre hospitalier de Gramat et EHPAD de Martel (direction commune) (Lot), un emploi de directeur délégué du centre hospitalier « Louis Conte » à Gramat ;
- réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) (Meurthe-et-Moselle), un emploi de directeur en charge du pôle enfance ;
- centre hospitalier régional universitaire de Nancy, centres hospitaliers « Saint-Charles » de Toul, de Pont-à-Mousson, « Saint-Jacques » de Dieuze (Moselle), centre hospitalier intercommunal de Pompey-Lay Saint-Christophe et EHPAD « Saint-Charles » de Vezelize, « Saint-Dominique » de Mars-La-Tour et « Jean-François Fidry » de Labry (direction commune) (Meurthe-et-Moselle), un emploi de directeur adjoint au sein du département Ville-Médico-social Hôpital, en charge de la direction déléguée de l'EHPAD de Gondrecourt Le Château ;
- services et établissements publics d'inclusion et d'accompagnement Argonne Meuse (Meuse), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle adulte ;
- centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux et EHPAD « Résidence Dronsart » de Bouchain (direction commune) (Nord), un emploi de directeur adjoint en charge des structures médico-sociales ;
- centre hospitalier de Bailleul (Nord), un emploi d'adjoint à la directrice ;
- établissement public d'accompagnement et de soins des Hautes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées), un emploi de directeur adjoint chargé du développement, des travaux, de la sécurité et de la gestion des risques professionnels ;
- Grand Lyon métropole (Rhône), un emploi de directeur adjoint de l'institut départemental de l'enfance de la métropole de Lyon ;
- service départemental d'accueil d'urgence de l'enfance du département de Seine-et-Marne (pôles de Meaux, Rubelles et Provins) (Seine-et-Marne), un emploi de directeur adjoint du pôle de Provins ;
- EHPAD « Les Capucines » de Civray (86) et EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges (79) (direction commune) (Deux-Sèvres), un emploi de directeur adjoint de l'EHPAD « Fondation Brothier » de Limalonges ;
- EHPAD « résidence la source », EHPAD « l'Oustaou de Zaou », IME du Haut-Var, SESSAD de Haut-Var et ESAT du Haut-Var (direction commune) (Haut-Var), un emploi de directeur adjoint des affaires financières ;

- centre hospitalier Nord Franche-Comté (HNFC) à Belfort et centre hospitalier de soins longue durée (CHSLD) à Bavilliers (Territoire de Belfort), un emploi de directeur adjoint au directeur des ressources humaines chargé du projet social et du management participatif ;
- EHPAD public intercommunal « les résidences du Val d'Essonne » (Essonne), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, de la qualité et de la gestion des risques, de la communication ;
- EHPAD intercommunal à Fontenay-sous-Bois, établissement public médico-social « Le Grand Age » à Alfortville, EHPAD « Fondation Favier » à Bry-sur-Marne, Fondation « Goulet Bontemps » au Perreux-sur-Marne et l' EPSMS intercommunal « Les Lilas » à Vitry-sur Seine (direction commune) (Val-de-Marne), un emploi de directeur délégué de l'EHPAD « Fondation Favier ».

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu'ils doivent détenir sont précisés dans les offres d'emplois accessibles sur le site internet du CNG à l'adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> (rubrique « Directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d'emplois des directeurs adjoints »).

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l'article L. 5 (2° à 6°) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :

- leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;

2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2025, dont le dossier se compose de :

- leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
- la copie de la dernière décision indiciariaire ;

3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :

- leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
- une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
- un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
- la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciariaire de ce corps ;
- la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
- la copie de la dernière décision indiciariaire ;
- un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.